

Association des comptables généraux accrédités du Canada

Commentaires sur le Projet d'uniformisation de la législation en valeurs mobilières des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

1.0 L'harmonisation : une nécessité

- 1.1 L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) fait bon accueil au Projet d'uniformisation de la législation en valeurs mobilières (« projet d'uniformisation » par la suite) mis de l'avant par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).
- 1.2 À notre avis, la concrétisation du projet allégera, pour les sociétés émettrices, le fardeau de la réglementation grâce à la simplification et à l'harmonisation du régime réglementaire des valeurs mobilières au Canada. La multitude de règles et de compétences territoriales au pays nuit à l'échange efficace d'information et fait grimper le coût du capital.
- 1.3 La progression vers l'adoption de normes communes sert l'intérêt public, car, finalement, elle améliorera la comparabilité et la transparence de l'information financière.
- 1.4 CGA-Canada et les associations provinciales et territoriales affiliées appuient le leadership dont font preuve les ACVM dans le processus de rétablissement de la confiance dans les marchés financiers.

2.0 Les droits d'exercice de la vérification

- 2.1 Les CGA offrent une vaste gamme de services de comptabilité et de vérification. Nos membres agissent en tant que conseillers financiers, vérificateurs, comptables et cadres supérieurs auprès des entreprises et des investisseurs canadiens.
- 2.2 Toutes les initiatives susceptibles d'avoir des répercussions sur les fournisseurs d'information financière ou les services que rendent les vérificateurs doivent respecter le contexte réglementaire actuel des droits d'exercice de la vérification et tenir compte des conséquences de la législation, comme celles du *Projet de loi 213* en Ontario et de la réglementation à laquelle est assujettie l'expertise comptable partout au Canada.

3.0 L'information financière

- 3.1 L'indépendance et l'objectivité des principes comptables et des normes de vérification sont des aspects déterminants de la réglementation des marchés de capitaux. Il s'agit pourtant d'une question que n'aborde pas les ACVM dans leur proposition.
- 3.2 Le projet d'uniformisation entérine implicitement les principes comptables ainsi que les normes et procédés de vérification actuels. Toutefois, dans son rapport préliminaire sur l'examen quinquennal de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, publié le 29 mai 2002, le Comité d'étude de cinq ans formulait une recommandation touchant certaines questions de comptabilité et de vérification qui revêtent un intérêt particulier pour les CGA, ce qui a amené CGA-Canada à formuler à son tour la recommandation suivante :

Nous recommandons que, en plus de permettre aux sociétés canadiennes et étrangères d'utiliser les PCGR américains, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettent d'appliquer les normes comptables internationales (*International Accounting Standards — IAS*). Nous recommandons en outre que l'obligation de rapprochement entre les PCGR américains et les IAS, d'une part, et les PCGR canadiens, d'autre part, soit une exigence permanente, et non transitoire comme le suggèrent les auteurs du rapport.

- 3.3 Dans ce contexte, il convient de rappeler notre position aux ACVM. CGA-Canada estime que les ACVM doivent prendre acte de la progression rapide vers l'adoption des normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards — IFRS*). L'Union européenne a souscrit aux IFRS, tout comme d'autres pays, dont l'Australie où elles seront mises en application d'ici 2005. Les IFRS ont également été sanctionnées par l'Organisation internationale des commissions de valeurs.
- 3.4 Au surplus, CGA-Canada considère qu'il serait dans l'intérêt du public, si l'on permet aux sociétés étrangères d'utiliser les PCGR américains, de songer à accepter également qu'elles se servent des IFRS, moyennant un rapprochement. L'utilisation des IFRS pourra faciliter l'accès aux marchés de capitaux mondiaux à l'extérieur des États-Unis. Il est permis de penser que le fait d'autoriser les sociétés à utiliser les IFRS favoriserait l'accessibilité aux marchés de capitaux européens.

4.0 Le contexte nord-américain

- 4.1 La Loi Sarbanes-Oxley de 2002, adoptée aux États-Unis à la suite des scandales qui ont éclaboussé les milieux de la comptabilité et des affaires, confie à la Securities and Exchange Commission le rôle d'arbitre en matière d'application des règles.
- 4.2 Les dispositions de la Loi Sarbanes-Oxley de 2002 traitent de questions telles que les états financiers et l'information qui doit être communiquée. Il conviendrait de songer à adopter certaines de ces dispositions afin d'assurer au Canada un avantage concurrentiel adéquat. Par ailleurs, l'adoption de règles de gouvernance appropriées inspirerait aux investisseurs la confiance nécessaire pour placer leur argent sur les marchés de capitaux canadiens.

4.3 Selon CGA-Canada, pour qu'elles demeurent pertinentes et trouvent écho auprès du public qui s'appuie sur l'information financière, les initiatives de réforme réglementaire des valeurs mobilières doivent tenir compte de l'importance du rôle de cette information. Voilà une question qui doit être réglée préalablement à l'élaboration du cadre législatif.

4.4 De plus, les ACVM pourraient envisager la formulation d'exigences comme celles qui suivent :

- la nomination de comités de vérification et l'établissement de règles en ce qui a trait au fonctionnement et aux responsabilités de ces comités;
- l'établissement d'un étalon d'excellence auquel sera soumis le travail des comités de vérification;
- l'attestation d'autres documents qui seront examinés par les comités de vérification;
- l'étendue et la nature du travail que les comités de vérification devront effectuer;
- la composition des comités de vérification de même que les compétences de leurs membres.

En outre, le public serait bien servi par une législation qui attribuerait avec précision les pouvoirs et responsabilités en matière de communication de l'information sur les contrôles relatifs à l'efficacité et à l'efficacité des activités des sociétés émettrices. Il serait opportun, par exemple, que certaines des questions d'ordre financier traitées dans le rapport du Comité d'étude de cinq ans soient prises en compte dans le projet, nommément :

- l'examen des états financiers trimestriels par le vérificateur externe de la société émettrice;
- la proposition de ramener à 90 jours suivant la fin de l'exercice l'échéance de production des états financiers annuels;
- la proposition de ramener à 45 jours suivant la fin de chaque trimestre l'échéance de production des états financiers intermédiaires;
- l'ajout, dans les règles relatives aux circulaires d'information, de l'obligation, pour les sociétés ouvertes, de présenter dans ces documents les dépenses qu'elles ont engagées pour les services de vérification de même que pour les services de consultation non liés à la vérification.

5.0 La liaison et la coordination, éléments indispensables

5.1 Il incombe aux ACVM, de concert avec les parties intéressées, notamment des représentants de tous les organismes comptables professionnels, de veiller à ce que la réforme se déroule dans un contexte qui garantisse la protection de l'intérêt public. Le processus doit être transparent, assujéti à la reddition de comptes et n'être soumis à aucun intérêt personnel.

6.0 Conclusion

6.1 L'Association des comptables généraux accrédités du Canada félicite les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour leur projet d'uniformisation de la législation en valeurs mobilières. Les suggestions qui sont formulées dans les présentes devraient, à notre avis, être prises en compte dans l'élaboration d'un projet d'harmonisation plus complet. L'occasion vous est offerte d'harmoniser les normes, l'un des piliers d'un régime législatif efficace régissant le commerce en valeurs mobilières. C'est avec plaisir que nous collaborerons avec les ACVM à ce projet et à d'autres encore.